

## Chambre des Représentants.

SESSION DE 1892-1893.

### AMENDEMENTS AUX PROJETS DE BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 1893.

## EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Les Chambres sont saisies d'un projet de loi qui règle définitivement les Budgets ordinaires de 1889 par un excédent de fr. 15,705,032 37.

Les résultats des exercices 1890 et 1891 devaient être moins favorables, et la raison en a été exposée dans l'introduction aux Budgets amendés de 1891 et 1892. Ils dépasseront cependant assez sensiblement les chiffres d'abord annoncés.

Pour 1890, le boni originairement évalué à environ 3 millions, puis à 5 millions, est en réalité de fr. 5,295,020 65.

Quant à l'exercice 1891, qui n'est clos que depuis le 31 octobre dernier, les recettes peuvent être très approximativement évaluées à . . . . . fr. 346,374,000 »  
et les dépenses à . . . . . 338,766,000 »

ce qui laisserait un excédent de . . . . fr. 7,608,000 »

La situation des Budgets ordinaires de 1892 ne peut encore être établie que par à peu près.

Il y a un an, après la revision dont ils venaient d'être l'objet, nous annoncions un excédent probable de fr. 3,043,504 83, et la modicité relative de ce chiffre vous a été expliquée, d'une part, par l'importance des réductions et des suppressions de taxes successivement effectuées, de l'autre par le sacrifice de plus de 6 millions de recettes que le Trésor public s'est imposé au profit des communes, sacrifice qu'est venue aggraver encore la dépense de 1,300,000 francs environ, qui a été transférée des communes à l'État, en ce qui concerne l'assistance publique.

Il était d'ailleurs malaisé de prévoir les résultats de l'exercice de 1892 avec quelque exactitude, car l'horizon économique était plein d'incertitudes et l'on pouvait notamment redouter que l'établissement en France d'un tarif de douanes très protecteur n'exercât une influence fâcheuse sur le mouvement de nos échanges avec ce pays.

Les chiffres annoncés seraient cependant confirmés par les faits, et au delà, si l'intérêt de l'industrie menacée n'avait déterminé le Gouvernement à mettre en vigueur une partie des réductions de taxes de transport annoncées par l'Exposé des motifs du projet de loi déposé le 24 mars 1892, sans attendre les compensations fiscales proposées à la même occasion. Il en résulte que le boni de 1892 n'excédera probablement pas 2 millions à 2 1/2 millions.

*Budgets de 1893.* — Ils vous ont été présentés au mois de février dernier, en excédent de recette probable d'environ 3,800,000 francs.

La revision dont ils viennent d'être l'objet ne modifie que faiblement les diverses prévisions de recettes et laisse intact le Budget de la Guerre et celui des Non-Valeurs et Remboursements qui ont été réimprimés dans les termes où ils ont été déposés. Mais les modifications apportées aux autres Budgets entraînent dans leur ensemble une augmentation de dépenses de fr. 3,033,181 60, et il en résulte que l'excédent de recette annoncé se réduit à fr. 905,381 73.

Le tableau suivant donne le détail des différences en plus ou en moins pour chaque Budget en rapprochant les évaluations proposées du chiffre des crédits votés pour l'exercice 1892.

| DÉSIGNATION DES BUDGETS.                                           | BUDGETS        |                |                | DIFFÉRENCES    |             |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------|
|                                                                    | de 1892.       | de 1893        |                | En plus.       | En moins.   |
|                                                                    |                | primitifs.     | amendés.       |                |             |
| Dette publique. . . . .                                            | 103,221,797 57 | 103,218,772 57 | 106,850,021 17 | 3,631,248 60   | »           |
| Dotations . . . . .                                                | 4,579,100 »    | 4,705,900 »    | 4,774,200 »    | 68,300 »       | »           |
| Ministère de la Justice. . . . .                                   | 18,368,135 »   | 18,481,427 »   | 18,601,097 »   | 116,670 »      | »           |
| — des Affaires Étrangères . . . . .                                | 2,515,363 »    | 2,495,363 »    | 2,487,463 »    | »              | 7,900 »     |
| — de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .             | 23,218,020 »   | 23,142,570 »   | 23,209,545 »   | 66,975 »       | »           |
| — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. . . . . | 17,348,668 »   | 17,077,668 »   | 17,440,393 »   | 362,725 »      | »           |
| — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . .               | 103,317,028 »  | 103,462,487 »  | 102,183,500 »  | »              | 1,278,987 » |
| — de la Guerre . . . . .                                           | 46,960,582 »   | 46,801,152 50  | 46,801,152 50  | »              | »           |
| Gendarmerie. . . . .                                               | 4,264,500 »    | 4,254,400 »    | 4,301,100 »    | 46,700 »       | »           |
| Ministère des Finances . . . . .                                   | 15,539,255 »   | 15,540,525 »   | 15,567,975 »   | 27,450 »       | »           |
| Non-Valeurs et Remboursements . . . . .                            | 1,528,500 »    | 1,529,000 »    | 1,529,000 »    | »              | »           |
|                                                                    | 340 860,948 57 | 340,712,265 07 | 343,745,446 67 | 4,320,068 60   | 1,286,887 » |
| Voies et Moyens . . . . .                                          | 342,546,190 40 | 344,589,828 40 | 344,650,828 40 | + 3,033,181 60 |             |
|                                                                    | +1,685,241 83  | +3,877,563 33  | + 905,381 73   |                |             |

Malgré la circonspection avec laquelle elles sont établies, les prévisions budgétaires étant toujours sujettes à quelque incertitude, un excédent probable d'un million n'est pas suffisant; le Gouvernement l'a plus d'une fois déclaré. Il convient d'ailleurs que l'excédent des Budgets ordinaires couvre, tout au moins en partie, les dépenses extraordinaires qui ne sont pas productives pour le Trésor public. Mais il y a lieu de compter que l'excédent indiqué sera complété par le supplément de ressources demandé par le projet de loi déjà rappelé ci-dessus. Et il convient d'autre part de remarquer que, d'après les propositions soumises à la Législature, l'exercice 1892 se trouverait grevé d'une charge de 882,600 francs, représentant une des seize annuités à payer pour la reprise, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1893, des services téléphoniques, et qui constitue en réalité une dépense de capital. (V. note introductive au Budget de la Dette publique.)

Quoi qu'il en soit, il serait imprudent de grever le Budget de nouvelles charges sans lui assurer un supplément de ressources correspondant. Et le Gouvernement compte sur le concours de la Législature pour l'aider à maintenir une stricte économie dans toutes les dépenses.

Les augmentations et les diminutions qui font l'objet des amendements au projet de Budget des Voies et Moyens sont indiquées dans le tableau suivant :

|                                                                                                                |             | DIFFÉRENCES. |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|-------------|
|                                                                                                                |             | En plus.     | En moins.   |
|                                                                                                                |             | —            | —           |
| Art. 19. Chemin de fer . . . . fr.                                                                             | »           |              | 1,500,000 » |
| » 20. Télégraphes et téléphones .                                                                              | 1,470,000 » |              | »           |
| » 22. Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres. . . .                                  | 100,000 »   |              | »           |
| » 23. Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .                                         | 5,000 »     |              | »           |
| » 25. Forêts . . . . .                                                                                         | »           |              | 70,000 »    |
| » 39. Part réservée à l'État dans les bénéfices de la Banque Nationale. . . . .                                | »           |              | 200,000 »   |
| » 42. Fonds d'amortissement sans emploi. . . . .                                                               | 160,000 »   |              | »           |
| » 44 (nouveau). Intérêts sur les avances faites à la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, etc. . . . | 52,500 »    |              | »           |
| » 52. Recettes diverses et accidentelles . . . . .                                                             | »           |              | 52,500 »    |
| » 60. Établissements de bienfaisance . . . . .                                                                 | 96,000 »    |              | »           |
|                                                                                                                |             | 1,883,500 »  | 1,822,500 » |
| EN PLUS. . . . fr.                                                                                             |             | 61,000 »     |             |

Ces augmentations et diminutions, de même que celles proposées aux Budgets de dépenses, sont justifiées dans une note explicative qui se trouve en tête de chaque projet de Budget.

Nous n'y ajouterons que quelques indications.

*Contribution personnelle.* — Le sacrifice de recettes que s'est imposé le Trésor, surtout en faveur des classes ouvrières, et que nous évaluons l'an dernier à un million et demi, atteint en réalité environ 1,800,000 francs.

*Assistance publique.* — La dépense nouvelle que les lois sur l'assistance publique, l'assistance médicale gratuite et la répression du vagabondage et de la mendicité, imposent au Trésor public, à la décharge des communes, sera certainement supérieure au chiffre de 1,300,000 francs, originellement présumé.

*Fonds spécial des communes.* — D'après les résultats de la statistique récente, il s'élève à 6,069,321 francs, et l'on sait qu'il est alimenté en ordre principal par les droits d'entrée sur le bétail et le droit de licence, subsidiairement par les ressources générales du Trésor.

Pour 1892, le produit du droit de licence peut être évalué à 820,000 francs, mais les droits sur le bétail, qui avaient été évalués à 2 millions, ne rapporteront que 1,300,000 à 1,400,000 francs.

*Le Ministre des Finances,*  
A. BEERNAERT.

